

**Expulsions: Vive la forteresse Europe!**

"Il y avait une large convergence de vue entre le Luxembourg, les autres pays de l'Union et le Haut Commissaire Lubbers", a affirmé Luc Frieden lundi dernier à son retour du Conseil informel des ministres européens de la justice et des affaires intérieures à Copenhague. Il deviendrait de plus en plus difficile d'expulser par la force des demandeurs d'asile déboutés. Les pays d'origine créeraient des obstacles et il serait difficile de trouver encore des compagnies aériennes prêtes à accepter ces passagers. " Pour cela, les Etats-membres mèneront des négociations communes et effectueront des expulsions communes", a annoncé le ministre.

La première "expérience" sera menée avec des Afghane-s, un groupe de réfugié-e-s que les ministres souhaitent voir rentrer chez eux au plus vite. D'après le Financial Times (FT) le Haut Commissaire aux réfugiés aurait cependant émis quelques réserves, en indiquant que certaines régions de l'Afghanistan demeuraient peu sûres. L'ONG Statewatch commente qu'à Copenhague l'approche "équilibrée" du sommet de Tampere de 1999 a disparu. La cause de ce revirement? Le FT l'attribue aux succès récents de partis populistes anti-immigration dans certains pays européens.

**Tracol vs. Hennicot, die Nächste**

Der Anwalt des von der Bautenministerin für sechs Monate von jeglichen öffentlichen Aufträgen ausgeschlossenen Konsortiums Tracol und Co lässt nicht locker, was die Wiederherstellung der Reputation seines Klienten anbelangt. In einem öffentlichen Brief an die Verbände der Luxemburger Bauunternehmen wirft er der Ministerin Respektlosigkeit gegenüber der gesamten Branche vor. Am 6. September habe sie per Brief an die Unternehmer aber auch in öffentlichen Stellungnahmen zu verstehen gegeben, dass die Initiative, die Tracol in der Folge des Pei-Steine-Debakels von öffentlichen Aufträgen auszuschließen, von der "commission des soumissions" ausgegangen sei. Und es sei an der Kommission, in der auch Vertreter der Bauunternehmen sitzen, ihren Entschluss rückgängig zu machen, falls der Tracol Unrecht geschehen sei. Der Tracol-Anwalt sieht darin den plumpen Versuch der Ministerin, sich von jeglicher Verantwortung frei zu sprechen. Tatsächlich gibt die Kommission nur einen Avis ab, die endgültige Entscheidung liegt bei der Ministerin. Außerdem sei die Kommission in ihrer Meinungsfindung beeinflusst worden: Der Vorsitzende und Sekretär der Kommission ist niemand anderer als der erste Regierungsrat aus dem Bautenministerium, der sowohl das Anliegen vorgetragen, als auch das daraus folgende Gutachten verfasst habe.

**Gens du voyage, contournez!**

Le statut des gens du voyage, sujet de discussion dans la plupart des pays de l'Union européenne, continue à être ignoré par le gouvernement luxembourgeois, comme le démontre la question parlementaire de la députée écologiste Renée Wagener. Elle avait voulu savoir s'il existe des statistiques sur l'entrée et le séjour, ainsi que sur les tentatives échouées des gens du voyage d'entrer sur le territoire luxembourgeois. Question essentielle, car la présence de "tziganes", comme on continue à les appeler au Luxembourg, est un fait plutôt rare. On peut donc supposer que ces personnes sont déjà éconduites à la frontière. Un deuxième train de questions concernait la nécessité d'une législation spécifique pour les gens du voyage concernant l'hébergement, le droit de séjour et d'asile, le travail, les services sociaux, etc., qui - à la différence d'autres états de l'Union - fait toujours défaut au Luxembourg. Dans une réponse plus que brève, le ministre de la justice Luc Frieden précise que la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers ne distingue pas en fonction de l'origine, de la race ou de la religion des personnes. Il n'y a pas non plus de statistiques concernant les gens de voyage. Et le gouvernement n'envisage pas de modifications à cette approche.

## RELIGION

**Quel argent pour quel culte?**

**Et de cinq.... après les quatre conventions entre Etat et communautés religieuses existantes, celle avec l'église anglicane va bientôt s'ajouter. Les pourparlers avec les communautés islamiques semblent plus laborieux.**

(rw) - En juin 1998, le parlement avait approuvé des conventions avec les églises protestante et orthodoxe hellénique, les communautés israéliennes ainsi que l'Archevêché, réglant ainsi essentiellement la question du subventionnement des salaires des ministres du culte respectifs. Maintenant, de nouvelles demandes surgissent, que François Biltgen a présentées mercredi à la commission parlementaire: d'une part, celle de l'église anglicane, qui a déjà le feu vert du gouvernement et pourrait être approuvée par le parlement pendant la législature en cours. D'autre part, la convention avec l'église orthodoxe pourrait être élargie, pour tenir compte des demandes des communautés roumaine et serbe.

Reste la demande concernant une convention pour le culte islamique qui semble plus délicate aux yeux du gouvernement. Si les communautés islamiques accueillent un grand nombre d'adeptes, il semble qu'elles éprouvent quelques difficultés à se réunir dans une structure unique et à proposer un interlocuteur unique, *conditio sine qua non* pour une convention. Mais François Biltgen a aussi souligné l'importance d'une troisième condition, à savoir celle du respect de l'ordre public. Elle traduit le souci du ministre de

ne pas soutenir des tendances religieuses intégristes, islamistes ou autres. Cependant, il a souligné qu'une convention peut être un moyen non seulement de contrôler les communautés religieuses, mais également d'entretenir un dialogue officiel qui favorise l'intégration. D'ailleurs, contrairement à d'autres, les communautés musulmanes seraient bien moins intéressées par l'aide financière qui découle des conventions que par le fait qu'elles impliquent une reconnaissance officielle de la part du gouvernement.

**Conventions, oui ou non?**

Lors de la réunion, les partis de l'opposition ont cependant évoqué le revers de ce système. Ainsi, le coût financier que chaque nouvelle convention implique a été évoqué, de même que la question plus fondamentale du conventionnement. Il est un fait que les conventions adoptées à partir de 1998 se greffent sur les relations qui existaient déjà entre le gouvernement et l'église catholique. Le vote de ces conventions avait été précédé d'un débat sur la question si un Etat soucieux de ne pas privilégier une communauté religieuse par rapport à d'autres devait étendre le système des conventions, ou s'il ne valait pas mieux, dans l'intérêt de la sépa-

ration entre Eglise et Etat, renoncer à tout conventionnement. Une trinité peu sainte CSV-LSAP-DP avait soutenu le gouvernement, mais les écologistes, le ADR et un seul membre du parti libéral (à savoir M. Eugène Berger) avaient voté contre les conventions, tandis qu'Anne Brasseur s'était abstenue. "Déi Gréng" avaient dans ce contexte proposé le modèle italien, selon lequel il revient aux contribuables de choisir les communautés religieuses ou humanitaires qu'ils ou elles veulent soutenir.

Après le vote décisif de 1998, il serait aujourd'hui encore plus difficile de faire marche arrière et de mettre en question le système des conventions. Mercredi, M. Biltgen n'a pas laissé de doute: le gouvernement n'entend pas revenir à cette question fondamentale. Reste qu'il devra affronter tôt ou tard des demandes en conventionnement de la part de communautés que, surtout dans les milieux catholiques, on qualifie volontiers de sectes, comme les Témoins de Jéhovah ou l'église adventiste. Même si, jusqu'à présent, il n'y a eu aucune demande de cette sorte. "Nous n'allons pas donner une définition du terme de secte", a cependant souligné François Biltgen. "Si nous le faisons, nous nous créerions de fait des religions d'Etat. Ce qui compte pour nous, c'est le respect de l'ordre public." Néanmoins, en pratique, ce sera le gouvernement qui décidera si une communauté lui convient ou non.

## RENTE

**Neolibérale Nachhaltigkeit**

**Die "Junckerrente" gibt es schon, der "Cercle Joseph Bech" beweist nun, dass es noch neoliberaler und noch unsolidarischer geht.**

(ik) - Jeder ist sich selbst der Nächste, so lautet wohl das Motiv, das die Mitglieder des CSV-nahen, rechten "Cercle Joseph Bech" bei ihren Vorschlägen zu einer Umstellung des Rentensystems geleitet hat. Diese, unter ihnen der Fraktionssekretär der CSV, Frank Engel, und der Abgeordnete Patrick Santer, schlugen am vergangenen Montag auf einer Pressekonferenz die Einführung des Kapitaldeckungsverfahrens anstelle eines umlagefinanzierten Rentensystems vor. Eine Basisrente in Höhe des Mindestlohns soll künftig durch selbst ersparte Pensionsbezüge ergänzt werden. Um die Eigenverantwortung zu stärken, so lautete die Erklärung Engels für den "nachhaltigen" Umbau, der sei ab 2005 "machbar" und soll für die dann auf den Arbeitsmarkt tretende Arbeitnehmerschaft gelten.

Das ist nunmehr der zweite Vorstoß aus CSV-Kreisen binnen weniger Monate für eine Renten-"Reform" in Richtung mehr Privatvorsorge. Erst vor ein paar Tagen hatte Premierminister Jean-Claude Juncker seine "Junckerrente" der Öffentlichkeit vorgestellt. Diese "dritte Säule" stellt, aufgrund der damit verbundenen steuerlichen Anreize, ein Bonbon für Besserverdienende dar (siehe woxx Nr. 657).

Der Staatsminister freilich verwahrt sich gegen Vorwürfe der Opposition und der Gewerkschaften, die CSV würde an Generationenvertrag und Solidar-

prinzip sägen. Gegenüber dem Luxemburger Wort sagte Juncker am Dienstag beschwichtigend, es gebe zu den Grundfesten des aktuellen Rentensystems keine Alternative. Die Initiatoren der neu entfachten Debatte nannte er "eine relativ kleine Gruppe sich politisch artikulierender Menschen".

**Auftakt zum Sozialabbau**

Dieser relativierenden Sichtweise will sich der Fraktionspräsident der Grünen, François Bausch, jedoch nicht anschließen. "Offensichtlich ist der Einfluss dieses rechten, neoliberalen Flügels stärker geworden", so seine Einschätzung. Immerhin hätten mit Engel und Santer zwei gewichtige CSV-Politiker das Wort ergriffen. Dafür, dass die Ideologie einer stärkeren privaten Altersversorgung mehr Einfluss in der Partei bekommen hat, spricht übrigens auch das Verhalten des Premiers: Er selbst war es, der seit Abschluss des Rentensystems trotz einvernehmlicher Beschlüsse wiederholt die Finanzierungsfrage gestellt hat. Inzwischen, so berichtete das "Wort" am Donnerstag, mehren sich offenbar parteiinterne kritische Stimmen, die personalpolitische Konsequenzen aus dem Bech-Vorstoß fordern.

François Bausch jedenfalls warnt davor, die Einführung eines Kapitaldeckungsverfahrens weiter zu propagieren: "Wohin solche Modelle führen, haben Länder wie Argentinien, die USA

und Großbritannien gezeigt." Wegen der anhaltenden Börsentalfahrt und undurchsichtiger Finanzgeschäfte (Enron und World.com) haben tausende Menschen, die in Aktien als Altersvorsorge investiert hatten, erhebliche Verluste hinnehmen müssen. Einige stehen jetzt sogar ohne Alterssicherung da.

Der LCGB erinnert in seiner Pressemitteilung zudem daran, dass die vom Bech-Zirkel herangezogene BIT-Studie keinesfalls dafür geeignet sei, die Argumentation für eine Umstellung des Rentensystems zu untermauern. Vielmehr sei dort wegen der damit verbundenen Kosten ausdrücklich vor einem Umstieg vom Umlageverfahren auf ein Kapitaldeckungsverfahren gewarnt worden.

Allerdings, der in diesem Kontext viel zitierte Abschied der liberalen DP vom Kapitaldeckungsverfahren stimmt nur halb: DP-Präsident Jean-Paul Ripinger betonte gegenüber der woxx, die DP stehe weiterhin zu ihren Wahlprogramm. Dort heißt es auf Seite 37: "Wir werden das bestehende Umlagesystem mittelfristig mit einem Kapitaldeckungsverfahren ergänzen." Einen "sofortigen, vollständigen Übergang" von der Umlagefinanzierung zur Kapitaldeckung lehnt die DP laut Programm zwar ab. Im darauf folgenden Satz aber spricht sich die Partei für "einen phasenweisen Übergang" aus. Der Sozialabbau ist also in Vorbereitung.



*Einkommensschwachen geht es nach dem "Bech"-Rentenmodell an den Kragen.*